



**PRÉFECTURE DE LA VIENNE**

**ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION : Changement de titulaire**

Connectez-vous sur le site « *ants.gouv.fr* » avec la connexion France Connect :

- Impôts : n° fiscal & mot de passe ;
- **OU** Ameli : n° de sécurité sociale & mot de passe.

**Démarche :**

Une fois connecté, cliquez sur « Acheter ou recevoir un véhicule d'occasion ».

Vous devrez donc renseigner le n° d'immatriculation ainsi que le code de cession, puis vos informations personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse postale).

Une fois la démarche validée, vous serez redirigé vers la plateforme de paiement. Le reçu de paiement, un accusé d'enregistrement de la demande ainsi que le certificat provisoire d'immatriculation seront disponibles à la fin de votre démarche.

**À savoir :**

Pour effectuer une demande de carte grise après un achat, le vendeur est obligé d'enregistrer la cession en ligne. Cette cession, une fois déclarée, génère un « code de cession » que le vendeur doit communiquer à l'acheteur.

Si la cession n'est pas enregistrée, vous ne pourrez pas faire votre demande de changement de carte grise par ce biais. (Cf. « Démarche carte grise – Anciennes plaques d'immatriculation »). De plus, le contrôle technique doit être de moins de 6 mois (pour les véhicules de plus de 4 ans) à la date de la demande de changement de titulaire.

Si vous achetez votre véhicule chez un professionnel, lorsque celui déclare la cession en ligne, la cession ne génère pas de « code de cession ». Cependant, vous pouvez faire votre demande en utilisant le numéro de formule (numéro inscrit au dos de la carte grise en gras, exemple : 2015AB12345) et la date du certificat d'immatriculation actuel (sur le coupon détachable de la carte grise).

**Cf. « Démarche carte grise – Anciennes plaques d'immatriculation » si :**

- Le véhicule possède l'ancien format des immatriculations (1234 AB 86) et que cette démarche simple « Acheter ou recevoir un véhicule d'occasion » ne fonctionne pas ;
- Le vendeur a mal enregistré la cession ;
- Impossibilité de joindre le vendeur.